



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 83302

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur le rapport intitulé « Vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous » remis par M. Édouard Courtial, député de l'Oise, en mai 2010 sur les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population sur la recommandation visant à développer, dans le cadre des PDASR, les stages de sensibilisation et de remise à niveau, avec comme public cible les plus de 75 ans, afin de les aider à prendre conscience de leurs vulnérabilités et adapter leur conduite aux risques révélés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Certains accidents provoqués par des personnes très âgées, abondamment relayés par la presse, peuvent entretenir l'idée selon laquelle cette tranche de la population serait à l'origine d'un plus grand nombre d'accidents. Il convient ainsi d'insister sur le fait que la tranche des plus de 60 ans enregistre de meilleurs résultats que la moyenne nationale en termes de sinistralité. Redoublant souvent de précautions, limitant les longs trajets, forte de l'expérience accumulée, la tranche d'âge des plus de 65 ans connaît une mortalité routière équivalente à sa place dans la population française. Mais, si les seniors n'ont pas une sinistralité plus grande, ils apparaissent plus vulnérables. En 2009, sur 4 273 personnes tuées sur les routes, 796 avaient plus de 65 ans, dont 508 de plus de 75 ans. Cette dernière tranche, rapportée à la population totale, présente ainsi une plus grande fragilité face à l'accident, s'agissant de la classe d'âge ayant, à ce jour, le moins bénéficié de la baisse de la mortalité routière. Elle demeure surreprésentée parmi les usagers vulnérables victimes d'accidents de la route (37,1 % des victimes âgées de plus de 75 ans sont des piétons, alors que les piétons ne représentent que 12,8 % des victimes pour la population générale). Ceci justifie qu'une attention particulière soit portée à cette population, dont le nombre est en augmentation. Alors que ces usagers seront de plus en plus nombreux à vouloir continuer d'utiliser, le plus longtemps possible, l'automobile comme moyen de transport, il s'agit de préserver leur autonomie, gage de maintien des liens sociaux avec l'extérieur, tout en veillant à ce que cette utilisation se fasse dans des conditions de sécurité pour elles-mêmes et pour les autres usagers. Parmi les leviers destinés à permettre que ces déplacements puissent être réalisés en préservant un niveau maximal de sécurité, figure la remise à niveau des connaissances au moyen de stages de sensibilisation adaptés à ces publics. La délégation à la sécurité et à la circulation routières, au travers notamment des plans départementaux d'action routière, soutient de nombreuses associations qui organisent des stages de remise à niveau pour les personnes âgées, souvent en partenariat avec les communes et les assureurs. Elle a engagé une concertation sur l'aptitude à la conduite avec, notamment, des spécialistes médicaux. Cette réflexion permettra d'affiner les pistes pouvant contribuer au maintien de la mobilité, ainsi que le préconise le rapport de M. le député Édouard Courtial, dans le respect des exigences qui se rattachent à la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83302

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7441

Réponse publiée le : 12 juillet 2011, page 7626